



Problème de canalisation

Par **helline**, le **30/12/2013** à **11:13**

Bonjour,

J'habite dans une petite copropriété de 4 propriétaires. Je suis au rez de chaussée, la salle de bain du 1er étage est au dessus de la mienne est une canalisation passe dans ma salle de bain. J'envisage de faire des travaux pour l'améliorer, la canalisation est au milieu d'un mur, prend de la place et me coupe le mur en deux. Est ce que je peux demander que la propriétaire du 1er la déplace ou l'encastre pour me permettre de faciliter l'aménagement ?

Je vous remercie de votre réponse

F Verne

Par **domat**, le **30/12/2013** à **11:23**

bjr,

vous pouvez toujours demander mais la copropriétaire n'a aucune obligation d'accepter. d'ailleurs il faudrait savoir si cette conduite est une partie privative ou une partie commune c'est à dire appartenant à l'ensemble de la copropriété.

en effet vous avez sans doute acquis cet appartement avec cette conduite apparente donc vous en avez accepté les éventuels inconvénients.

c'est souvent la situation des grosses maisons individuelles transformées en copropriété
cdt

Par **helline**, le **30/12/2013** à **11:48**

Bonjour,

Je vous remercie, cette canalisation est celle du wc au dessus de ma salle de bain elle ne sert qu'à cet usage. Selon vous j'aurais dû le demander lors de l'achat. Si je veux la déplacer ce sera à mes frais ou je ne peux pas du tout la déplacer.

Merci encore pour votre réponse

Cdt

Par **domat**, le **30/12/2013** à **14:35**

re,

il faut d'abord déterminer le statut de cette canalisation , privative ou commune.

ensuite selon la réponse à cette question il faudra en demander le déplacement à son propriétaire, qui sera sans doute à votre charge sans oublier qu'il faudra déterminer les modalités technique de ce déplacement.

cdt